



DECLARATION CONSOLIDEE
DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
EXERCICE 2018

Conformément à la réglementation en vigueur, cette déclaration consolidée de performance extra-financière présente :

- Le modèle d'affaires du Groupe.
- Les informations extra-financières concernant les aspects sociaux, sociétaux et environnementaux de l'activité, les droits humains et la lutte contre la corruption.
- Les principaux risques extra-financiers et les mesures prises au sein du Groupe, ainsi que les résultats et les indicateurs clés de performance.

I – LE MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE

Le modèle d'affaires du Groupe Sud Ouest se présente de la façon suivante :

DPEF - CARACTERISTIQUES DU MODELE D'AFFAIRES

ORGANISATION / STRUCTURE	LES MARCHES SUR LESQUELS OPERE GSO	LES OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CREATION DE VALEUR	LES TENDANCES QUI POURRAIENT AVOIR UNE INFLUENCE SUR L'EVOLUTION A VENIR DU GROUPE
<p>Chiffres clés consolidés 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CA net : 182 M€ ; Résultat d'exploitation : 8,3 M€ - Effectif (CDI) : 1.121 collaborateurs - Nombre de sociétés consolidés : 19 - Société consolidante : Groupe Sud Ouest SA à directoire et Conseil de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - Information, communication, services - Périmètre géographique : territoire régional (Nouvelle-Aquitaine) - Pas d'activité sur les marchés internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les sources de revenus - Développer un groupe de sociétés de services à forte teneur digitale - S'appuyer sur des marques porteuses de 4 valeurs : Expertise, Proximité, Engagement, Ouverture. - Contribuer au renforcement du lien social sur notre territoire régional 	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite d'une remise en cause du modèle économique des médias - Une baisse des recettes non digitales (diffusion des journaux) - Une accentuation de la domination des GAFA sur le marché publicitaire digital - Les perspectives offertes par l'intelligence artificielle appliquée aux médias - L'utilisation des technologies pour accélérer la transformation du groupe
<p>GSO est un groupe indépendant structuré autour de 3 activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les médias : quotidiens régionaux, hebdomadaires, magazines, télévision locale, édition - Les services - L'organisation d'événements 	<p align="center">LES FOURNISSEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs de papier - Fournisseurs de plaques - Fournisseurs d'encres - Fournisseurs d'énergie 	<p align="center">DISTRIBUTION DE LA RICHESSE PRODUITE EN 2018</p>	
	<p align="center">LES SOURCES DE REVENUS</p> <p>Les lecteurs et les annonceurs sont les principaux clients du groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborateurs (rémunérations) : 83,2 M€ - Fournisseurs (achats de consommés) : 11,6 M€ - Etat et collectivités (impôts et taxes) : 4 M€ - Actionnaires : pas de distribution 	

Le Groupe Sud Ouest est un groupe indépendant.

Environ 80% du capital appartient à la famille fondatrice du journal et les 20% restants sont répartis entre quatre sociétés de personnels du journal Sud Ouest (Société civile d'Imprimeries Régionales de Presse, société civile des Journalistes, société civile des Cadres, Amicale des Journalistes).

Le holding, Groupe Sud Ouest SA, est une société à directoire et conseil de surveillance.

La composition du conseil de surveillance reflète la détention du capital. Il y a actuellement dix membres, auquel s'ajoute depuis le 1er janvier 2019 un représentant des salariés (avec droit de vote).

Les quatre sociétés de personnels disposent au conseil de surveillance de deux sièges en qualité de membres (avec droit de vote) et de deux mandats de censeurs (sans droit de vote).

Le Secrétaire du Comité de groupe, représentant des organisations syndicales, assiste aux réunions du conseil de surveillance en qualité d'auditeur.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance a constitué en son sein trois comités :

- le Comité d'audit et de contrôle des comptes, auquel participent des représentants des sociétés de personnels;
- le Comité stratégie et développement, auquel participent des représentants des sociétés de personnels;
- le Comité des rémunérations et des mandats sociaux.

II – LES INFORMATIONS EXTRA-FINANCIERES CONCERNANT LES ASPECTS SOCIAUX, SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE, LES DROITS HUMAINS ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

A – INFORMATIONS SOCIALES

Nous vous informons ci-après des conséquences sociales de l'activité de l'ensemble des sociétés du Groupe et de la manière dont le Groupe prend en compte ces conséquences.

1 – Emploi

Au 31 décembre 2018, l'effectif CDI de l'ensemble des sociétés du Groupe est de 1.121.

L'effectif est stable et prend en compte les embauches et les départs intervenus au cours de l'année sur l'ensemble des sociétés du Groupe.

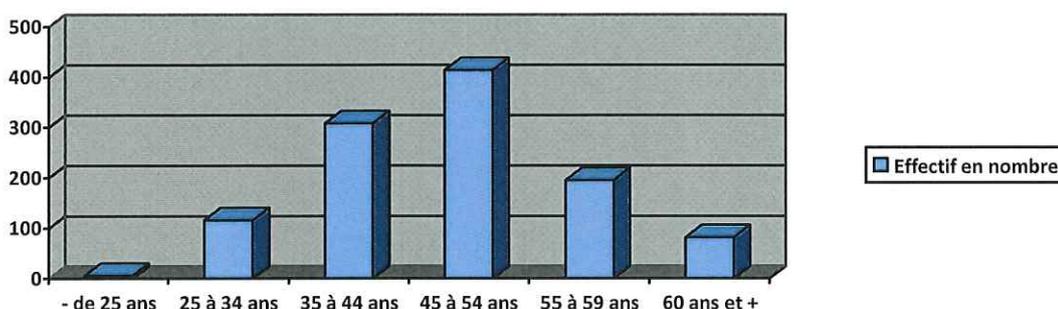
L'ensemble des collaborateurs a son lieu de travail en France.

Répartition de l'effectif par âge

La structure des effectifs en fonction de l'âge est relativement homogène dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Les salariés âgés entre 35 et 54 ans sont les plus nombreux, représentant à eux seuls près des deux tiers de l'effectif du Groupe.

Le tableau et l'histogramme ci-dessous font apparaître la répartition des salariés selon la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent. La répartition a été effectuée sur la base des personnes en CDI à la clôture de l'exercice 2018.

- de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 59 ans	60 ans et +	TOTAL
6	116	308	414	195	82	1.121
0,54 %	10,35 %	27,48 %	36,93 %	17,39 %	7,31 %	100 %



Répartition de l'effectif par sexe

Structurellement, l'effectif du Groupe Sud Ouest est majoritairement masculin. Au 31 décembre 2018, l'effectif du Groupe était composé à 59,41 % d'hommes et 40,59 % de femmes.

Hommes	Femmes	TOTAL
666	455	1.121

Evolution des rémunérations

Afin de conforter la situation économique du Groupe et de préserver les emplois, la politique générale du Groupe ne prévoyait en 2018 aucune augmentation individuelle des salaires en dehors d'un changement de poste.

Outre la rémunération fixe, la rémunération de certains salariés comporte également une rémunération variable telle que des commissions, des primes d'objectifs et/ou des avantages en nature.

L'ensemble des salariés du Groupe bénéficie d'un régime de couverture de frais de soins de santé. Le régime couvrant les risques de prévoyance est différencié selon les catégories professionnelles et les filiales concernées.

Trois sociétés dépassent le seuil de 50 salariés (SAPESO, Charente Libre et Pyrénées-Presse) et ont donc mis en place un Comité d'Entreprise. Chaque Comité d'Entreprise dispose d'un budget propre pour mener annuellement des œuvres sociales à destination des salariés. Les procédures pour la mise en place des CSE au plus tard le 31 décembre 2019 sont effectives.

2 – Organisation du travail

La majorité des salariés du Groupe travaille à temps complet (plus de 90 % des salariés).

Du fait de la particularité des métiers, certains salariés du Groupe occupent un emploi à horaires décalés ou de nuit (notamment le personnel technique des imprimeries et les journalistes). Le statut de ces salariés prend en compte ces contraintes via l'aménagement du temps de travail et la rémunération.

3 – Dialogue social (risque principal)

Le Groupe Sud Ouest a toujours veillé à maintenir un dialogue social de qualité avec ses partenaires sociaux. C'est la raison pour laquelle cette thématique a été identifiée comme risque significatif. Il privilégie un dialogue constant, nourri et responsable. Il en résulte ainsi une conflictualité quasi-inexistante et ce, depuis des années.

En témoignent les nombreuses réunions organisées en 2018 : réunions des instances représentatives du personnel, réunions de négociations obligatoires d'entreprise (NOE), réunions de négociations d'accords d'entreprise, réunions de négociations sur des sujets ponctuels.

⇒ Indicateur clé de performance : nombre de réunions avec les organisations syndicales ayant fait l'objet de convocations formelles.

Pour 2018, cet indicateur est de 96 réunions.

A titre indicatif, considérant le périmètre du Groupe, les réunions obligatoires étaient au nombre de 65 en 2018.

La qualité du dialogue social au sein du Groupe s'exprime également par le nombre important d'accords collectifs signés. Dix accords collectifs ont été signés en 2018 au sein du Groupe (dont huit à SAPESO) :

SAPESO :

- ✓ Accord de participation du 27/04/18
- ✓ Plan d'épargne d'entreprise mis en place par accord du 27/04/18
- ✓ Accord d'entreprise relatif à la prorogation des mandats des représentants du personnel du 3/05/18
- ✓ Avenant n° 2 portant révision de l'accord d'entreprise relatif au Centre de pilotage de la SAPESO et aux techniciens d'édition d'agences du 29/05/18
- ✓ Avenant n° 2 à l'accord d'entreprise du 17 février 2016 fixant un nouveau cadre au régime collectif d'adhésion obligatoire à un régime complémentaire « remboursement des frais de santé » à la SAPESO du 30/05/18
- ✓ Avenant portant révision de l'accord d'entreprise relatif au studio Infographie de la SAPESO du 5/06/18
- ✓ Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise du 20 septembre 2017 relatif aux règles applicables aux anciens salariés de la SAPESO concernant la couverture des frais de santé signé le 4/07/18
- ✓ Avenant portant révision de l'accord d'entreprise relatif au service Impression de la SAPESO du 18 avril 2017 signé le 6/07/18

Charente Libre :

- ✓ Accord sur le droit à la déconnexion signé le 02/05/2018

Pyrénées Presse :

- ✓ PV d'accord sur le Bloc 1 des Négociations Obligatoires d'Entreprise 2018 : Négociation sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise.

4 – Développement des compétences (risque principal)

La politique formation a pour objectif l'adéquation permanente des compétences aux évolutions des métiers et des organisations ainsi qu'aux évolutions réglementaires.

Le plan SAPESO 2018 a été mis en œuvre en lien avec les orientations fixées par le projet d'entreprise 2016-2020 :

- Devenir une entreprise numérique
- Valoriser et pérenniser notre activité papier en l'adaptant aux évolutions du marché
- Développer de nouvelles activités contributrices de revenus

Il a permis d'accompagner les organisations et le personnel :

- En permettant d'acquérir les compétences nécessaires, d'anticiper les évolutions pressenties.
- En soutenant les évolutions des services et les mobilités des personnels au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Dans la continuité des années précédentes, le plan de formation s'articulait autour des objectifs suivants :

- Adapter les personnels aux compétences requises par leur poste de travail.
- Maintenir les connaissances et les techniques professionnelles et favoriser leur évolution.
- Préparer et accompagner le développement des compétences dans le cadre des évolutions des métiers dans l'entreprise.
- Renforcer les compétences managériales par la mise en place de formations spécifiques.
- Répondre aux besoins ponctuels qui s'exprimeront au sein de chaque direction.
- Prévenir les risques psycho-sociaux dans l'entreprise.

Enfin, dans sa construction, le plan de formation 2018 s'est appuyé en partie sur les demandes de formation formulées lors des entretiens professionnels réalisés en 2015-2016.

En 2018, nous avons déployé les référentiels de compétences en vue d'adapter les parcours de formation aux besoins individuels, développé de nouvelles modalités pédagogiques (Action de Formation En Situation de Travail).

Au total, sur l'ensemble des sociétés du Groupe, 18.974 heures de formation ont été effectuées au cours de l'exercice 2018, dont 16.500 heures à SAPESO.

D'une manière générale, les femmes sont systématiquement plus nombreuses en proportion à être formées mais pour une durée moyenne plus courte.

Durée formation moyenne par stagiaire des 3 dernières années chez SAPESO

	2016	2017	2018
en nombre d'heures			
hommes	25	31	41
femmes	18	27	23
TOTAL	22	30	32

Les formations des services techniques sont en moyenne plus longues que dans les autres secteurs (forte représentation masculine).

Le taux de dépenses par rapport à la masse salariale annuelle brute est de 3,72 % chez SAPESO.

A ce jour, ces chiffres ne sont pas consolidés pour l'ensemble du Groupe.

⇒ Indicateur clé de performance : taux d'accès à la formation

Taux d'accès à la formation des 3 dernières années chez SAPESO

	2016	2017	2018
en % eff. Moyen (CDI+CDD)			
hommes	65,89	57,09	50,39
femmes	70,54	62,06	68,42
TOTAL	67,75	59,20	57,79

5 – Egalité de traitement et non-discrimination (risque principal)

Egalité femmes/hommes

Dans le cadre de sa politique sociale, le Groupe Sud Ouest a décidé de s'engager en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Cette politique volontariste s'inscrit dans un mouvement plus général initié au niveau de la branche de la Presse Régionale depuis presque 10 ans. En effet, dès 2010, un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé entre le SPQR et les organisations syndicales. Il rappelle que « *la mixité dans les emplois des différents métiers et catégories professionnelles est un facteur d'enrichissement collectif, de cohésion sociale et d'efficacité économique, source de complémentarité, d'équilibre et de dynamisme pour l'entreprise et ses salariés* ».

Au niveau du Groupe Sud Ouest, trois accords d'entreprise portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été signés au sein du Groupe : à SAPESO, Pyrénées-Presses et Charente Libre.

Les principaux axes de ces accords sont les suivants :

- favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale ;
- promouvoir l'égalité de chances d'évolution professionnelle ;
- faire de la formation un vecteur d'égalité professionnelle ;
- assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Ces thèmes évolueront pour les années à venir sur les domaines d'action suivants :

- Recrutement,
- Formation professionnelle (formation et qualification),
- Suivi de carrière (promotion professionnelle),
- Conditions de travail (articulation entre activité professionnelle & vie personnelle et familiale, conditions de travail, sécurité et santé au travail),
- Rémunération (rémunération effective et classification).

En effet, les sociétés du Groupe s'attacheront à faire progresser l'égalité professionnelle dans chacun de ces grands domaines d'action.

Cette exigence portée par le Groupe en matière d'égalité salariale fait écho à l'obligation de résultat dans ce domaine prescrit par la Loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018. Ainsi, les sociétés du Groupe de plus de 50 salariés vont élaborer un index d'égalité salariale et publier les résultats obtenus sur le site Internet institutionnel de GSO.

⇒ Indicateur clé de performance : résultats des index égalité professionnelle des sociétés du Groupe.

En 2019, au titre de l'exercice 2018, seule la SAPESO est concernée par ce calcul. Elle a obtenu la note de 76/100.

L'objectif fixé pour cet indicateur est d'obtenir une moyenne supérieure à 75/100 pour le Groupe Sud Ouest et ce, à horizon 2020.

Emploi des personnes handicapées

L'obligation d'emploi des personnes handicapées s'apprécie établissement par établissement. Sont assujettis les établissements dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés.

D'une façon générale, le Groupe mène une politique volontariste visant à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Un plan d'actions a été établi en ce sens à la SAPESO en novembre 2017 et présenté aux partenaires sociaux dans le cadre des Négociations Obligatoires d'Entreprise (NOE). Il a été mis en œuvre à compter de l'année 2018.

Une réflexion est également en cours afin de promouvoir l'emploi des travailleurs handicapés au sein du Groupe Sud Ouest, dans le prolongement de l'entrée en vigueur de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

⇒ Indicateur clé de performance : en 2017 (dernier exercice connu), le pourcentage d'emploi des personnes handicapées à SAPESO est de 3,7 %.

Lutte contre les discriminations

Les principes de non-discrimination sont appliqués au sein du Groupe.

Un plan d'actions permettant de lutter contre toute discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle a été élaboré par la Direction des Ressources Humaines de la SAPESO. Il sera présenté aux partenaires sociaux dans le cadre des Négociations Obligatoires d'Entreprise (NOE) au cours du 1^{er} semestre 2019.

Une négociation est également en cours afin de déterminer les résultats souhaités en matière de lutte contre les discriminations. Ils seront présentés en 2019.

6 – Santé et sécurité au travail (risque principal)

Le Groupe Sud Ouest est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail. Les risques physiques incendie sont traités de façon préventive par des systèmes d'alarme et de sécurité. Des opérations régulières de maintenance sont en outre effectuées pour les bâtiments et les matériels dans le respect des normes légales.

Trois sociétés du Groupe (SAPESO, Charente Libre et Pyrénées-Pressé) sont dotées de CHSCT qui se sont réunis régulièrement tout au long de l'année.

Accidents du travail et maladies professionnelles

En 2018, 29 accidents du travail avec arrêts ont été constatés, dont 23 à la SAPESO.

Deux maladies professionnelles ont été déclarées à la Sécurité Sociale en 2018.

Un certain nombre d'actions ont été menées en 2018 en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail, notamment la mise en place d'un dispositif d'alerte interne et de protection des lanceurs d'alerte applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 à l'ensemble des sociétés du Groupe Sud Ouest. Plus généralement, le Groupe souhaite agir sur la sinistralité de ses sociétés en matière d'accident du travail.

⇒ Indicateur clé de performance : taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail. A ce jour, seuls sont publiés les résultats de la SAPESO (qui représente 73 % des effectifs en CDI du Groupe). L'objectif est de créer dès l'année prochaine une consolidation effective des chiffres de sinistralité au niveau du Groupe afin d'adapter nos actions en conséquence.

⇒ Pour 2018, pour la SAPESO, cet indicateur est de 10,8 % (taux de fréquence) et de 0,9 % (taux de gravité)

B – INFORMATIONS SOCIETALES

Nous vous informons que notre Groupe a pris les engagements suivants en faveur du développement durable :

1 – Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

L'activité du Groupe est créatrice de richesse, notamment par ses effets sur l'emploi dans la région et le recours à des fournisseurs ou prestataires locaux.

L'ensemble des sociétés du Groupe s'efforce à la fois de développer leur activité tout en limitant et maîtrisant les impacts sur l'environnement et de respecter les dispositifs réglementaires.

A SAPESO, la démarche environnementale est structurée autour de trois approches qui reflètent nos engagements :

- efficacité énergétique des bâtiments (notamment le siège social et l'imprimerie) et maîtrise des consommations d'énergie,
- sensibilisation des collaborateurs à la politique environnementale et aux enjeux du développement durable ;
- traitement des déchets et amélioration du tri et du recyclage.

On pourra se reporter ci-après aux informations environnementales.

2 – Excellence industrielle (risque principal)

SAPESO a présenté un dossier pour intégrer le programme « Usine du Futur en Nouvelle Aquitaine ». Ce programme, à l'initiative de la Région, est destiné à aider les entreprises industrielles de la Nouvelle Aquitaine à se réformer. Le dossier est actuellement en cours d'audit.

Cette démarche souligne la volonté d'être au meilleur niveau pour garantir la pérennité de l'outil industriel. Elle doit aider à trouver les leviers permettant de concrétiser la vision du centre d'impression de demain. Elle doit favoriser la modernisation de l'outil de production industriel et améliorer la compétitivité par l'innovation technologique.

⇒ Indicateur clé de performance : être sélectionné pour le projet de la Région « Usine du Futur ».

3 – Relations entretenues avec les parties prenantes intéressées par l'activité de la société

Le Groupe Sud Ouest sensibilise les personnes ou les organisations intéressées par son activité au développement durable dans le cadre des relations qu'il entretient avec elles.

L'activité proprement dite d'un journal quotidien régional ou d'une chaîne de télévision locale notamment et les contacts entretenus par leur Rédaction facilitent ce lien.

Des visites d'entreprise, et notamment des centres d'impression, sont mises en place à SAPESO et Charente Libre. Des débats sur des problématiques sociétales sont organisés avec les lecteurs et différents acteurs économiques, par le biais par exemple du Cercle Sud Ouest des Idées ou de l'Association des Amis de Charente Libre, ainsi que des forums sur de grands thèmes tels que le « Forum Santé & Avenir » (un millier de participants en 2018) ou le « Forum Néo-Aquitain de l'Intelligence Artificielle » (préparé par les équipes en 2018 et qui doit se tenir en 2019). La SAPESO participe en outre aux rencontres « presse à l'école ».

Pyrénées-Presses réalise quant à elle des tirés à part à des conditions préférentielles pour des organismes à vocation sociale.

A travers sa filiale Théophrase, le Groupe Sud Ouest développe une activité d'accélérateur de startups dédiée aux sociétés dont le projet peut avoir des synergies avec ses nombreux métiers. En partenariat avec 1Kubator, le Groupe Sud Ouest apporte un accompagnement personnalisé sur six mois à des startups. Depuis sa création en 2016, 14 startups ont été accompagnées.

4 – Traitement de l'information (risque principal)

Les Editeurs du groupe sont engagés dans une démarche déontologique.

Ils participent à l'observatoire de déontologie en matière d'information mis en place par l'Union de la Presse en Région (UPREG) et sont représentés par le Médiateur de Sud Ouest.

Ils assurent au Médiateur de l'information la continuité des conditions de son travail indépendant. C'est un journaliste nommé par le Directeur de la publication et placé sous sa responsabilité directe. Il est ainsi indépendant de toute hiérarchie et n'exerce aucune responsabilité éditoriale. Il assure le lien avec les lecteurs à travers une chronique hebdomadaire dans le journal Sud Ouest.

Les relations ont été renforcées entre le Médiateur de l'information et les journalistes des webdesk.

Les Editeurs poursuivent les actions de modération mises en place sur la presse en ligne afin de gérer l'expression des internautes et d'anticiper les risques de dérive. L'ensemble des contenus publiés sur les sites d'information du groupe sont modérés. Pour Sud ouest et Charente Libre, la modération est confiée à un prestataire extérieur.

⇒ Indicateur clé de performance : une charte déontologique adaptée à chaque type de médias (presse écrite, télévision) est mise en place. Elle est communiquée à chaque journaliste du groupe.

5 – Sous-traitance et fournisseurs

Pour le papier et les films plastiques, on pourra se rapporter au paragraphe « papier » des informations environnementales.

L'essentiel des achats se fait par le biais de la coopérative de centrale d'achat IPO, à laquelle SAPESO, Charente Libre et Pyrénées-Presses adhèrent.

6 – Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Nos activités ne présentent pas d'impact significatif sur la santé et la sécurité des consommateurs.

Le Groupe participe, par le biais des reportages et des articles publiés, à l'information du public sur des sujets de société tels que les dispositions contre le tabagisme, la lutte contre le cancer, la sensibilisation aux mesures en faveur des maladies rares... Il organise des colloques, notamment le « Forum Santé & Avenir » dont la première édition a eu lieu en février 2018.

7 – Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

Dans le cadre de son activité, notre Groupe s'engage dans la lutte contre la précarité alimentaire et dans le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable en sensibilisant ses lecteurs et téléspectateurs par le biais de ses articles de presse, reportages, émissions de télévision.

C – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe Sud Ouest dispose de trois centres d'impression de journaux respectivement situés à Angoulême (Charente Libre – tirage quotidien : en moyenne 30.000 exemplaires), Bordeaux (Sud Ouest – tirage quotidien : en moyenne 230.000 exemplaires) et Pau (République des Pyrénées – tirage quotidien : en moyenne 30.000 exemplaires et Eclair Pyrénées – tirage quotidien : en moyenne 7.000 exemplaires).

Nous vous informons ci-après des conséquences de l'activité de l'ensemble des sociétés du Groupe sur l'environnement, et ce en fonction de la nature de cette activité et de ses effets. Il est précisé que les informations portent principalement sur le centre d'impression de Sud Ouest, lequel représente plus de 75 % des tirages quotidiens.

1 – Politique générale en matière environnementale

Les activités du groupe en dehors du processus d'impression des journaux ne présentent pas d'enjeux environnementaux significatifs.

La gestion des questions environnementales est assurée au sein de chaque centre d'impression du groupe Sud Ouest par un responsable avec l'appui d'un Directeur technique et des juristes du Groupe. Au sein de Sud Ouest, un poste dédié de coordinateur sécurité et de l'environnement a été créé en 2013.

2 – Classement ICPE du site d'impression Sud Ouest (risque principal)

Le centre d'impression de Sud Ouest à Braza est classé selon la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (« ICPE »). Le bilan de classement ICPE est régulièrement actualisé par un organisme extérieur, avec une nouvelle mise à jour fin 2018.

Pour tenir compte d'une évolution dans les activités, une mise à jour du bilan de classement ICPE a été réalisée fin 2018. Elle a porté notamment sur les points suivants :

- la modification en zone de bureau d'une partie de l'atelier de réparation de véhicule du bâtiment annexe à Brazza, pour accueillir dans cet espace une filiale de Sud-Ouest dédiée à l'évènementiel.
- la prise en compte du réseau de chaleur urbain en cours d'installation en remplacement d'une chaudière de gaz naturel et ses conséquences au regard du changement réglementaire intervenu en 2018 pour la rubrique 2910 de la nomenclature des ICPE.

Au terme de ce bilan, le bâtiment de Brazza demeure une installation soumise à déclaration. En ce qui concerne l'installation de combustion, elle devient désormais soumise à déclaration avec contrôle périodique tous les 5 ans.

Le tableau de classement ICPE modifié et mis à jour au regard des évolutions réglementaires ainsi que celles liées à l'activité au sein du bâtiment de Brazza sera communiqué à la DREAL au premier semestre 2019 dans le cadre d'un « porté à connaissance ».

Par ailleurs, d'ici 2020, il est prévu que le réseau d'évacuation des effluents soit modifié pour adopter un réseau entièrement aérien, avec en conséquence pour la partie extérieure la suppression des canalisations et de la cuve enterrée existantes.

⇒ Indicateur clé de performance : rapport de contrôle périodique lié à l'installation de combustion et certificat d'enlèvement et d'élimination de la cuve enterrée.

3 – Zone inondable (risque principal)

La nature même de l'activité d'impression exercée dans un centre d'impression n'est pas source en elle-même de nuisances environnementales. En ce qui concerne Sud Ouest, le principal risque identifiable pour l'exploitation de l'activité est le risque d'une crue centennale de la Garonne, le site étant en zone inondable. Ce risque, intégré dès la conception du bâtiment grâce à l'analyse d'impact hydraulique effectuée, est parfaitement maîtrisé par l'élévation du sol des bâtiments, l'aménagement de pentes et la construction de bassins de rétention autour du site.

En 2018, les Services de Bordeaux Métropole dans le cadre d'un projet d'aménagement sur le quartier de Bordeaux-Brazza (création de logements et de locaux d'activités) ont fait faire une étude hydraulique permettant d'ajuster les prescriptions en matière d'aménagement du secteur de Brazza pour éviter tout impact en dehors du périmètre du projet, lequel jouxte le site du centre d'impression.

Bordeaux Métropole a confirmé que cette étude a permis de mettre en exergue l'absence d'impact de ce projet d'aménagement sur le foncier de la SAPESO.

Les Services de Bordeaux Métropole ont précisé : « Néanmoins, [...] il apparaît un léger stockage supplémentaire dans la cuvette existante au niveau du quai de déchargement des camions dans le local de stockage temporaire des bobines de papier. A ce jour, en cas d'inondation, la hauteur maximale d'eau au niveau de cette zone basse est de 18 cm, avec le projet Brazza elle passerait à 25 cm. Cette situation n'engendre aucun risque supplémentaire au regard de la situation de référence sachant que les accès et autres ouvertures du bâtiment sont bien au dessus de ce niveau. »

⇒ Indicateur clé de performance : résultat favorable de l'étude externe de Bordeaux Métropole

4 – Gestion des impacts environnementaux

Compte tenu des procédés d'activité d'impression, les procédés industriels ne donnent pas lieu à des rejets dans l'eau, le sol ou l'air (hormis les échanges nécessaires au renouvellement d'air des locaux). D'une manière générale, du fait des évolutions technologiques, ces risques ne sont plus considérés comme significatifs.

Air

Concernant l'émission de Composés Organiques Volatiles (« COV »), la mise en œuvre d'une technique spécifique de nettoyage des machines a permis à Sud Ouest de réduire au minimum les émissions de COV, ce nettoyage étant désormais effectué par le biais d'équipements automatisés mettant en œuvre des matières pré-imprégnées de solvants, ce qui limite de manière importante la quantité de solvants utilisée.

Pour le site de Charente Libre, le nettoyage par pulvérisation automatique de la solution de nettoyage sur le papier en fin de cycle d'impression limite au minimum également la quantité de produit utilisé, qui ne comporte d'ailleurs pas de COV.

Les encres utilisées ne contiennent pas de solvants (elles sont à base d'huile) et ne dégagent pas non plus de COV.

Les encres sont apportées sur le site Sud Ouest par des camions citernes. Les opérations de déchargement sont supervisées par un salarié qualifié du site. En cas de fuite lors du déchargement, du fait de la nature pâteuse des encres utilisées, le séparateur d'hydrocarbure empêcherait toute diffusion dans le réseau des eaux pluviales. Les encres sont ensuite apportées sur le lieu d'utilisation par canalisation aérienne dont l'étanchéité est vérifiée visuellement régulièrement.

Pour les sites de Charente Libre et de Pyrénées-Presses, les encres sont livrées dans des futs étanches. L'acheminement des encres vers la rotative se fait par pompage sous vide d'air, ce qui permet de maîtriser tout risque de dispersion.

L'émission de poussières de cellulose est très faible en raison de la nature de l'activité et des procédés mis en œuvre.

Sol

Il a été décidé en 2018 de modifier le dispositif existant à Brazza (Sud Ouest) de réception des effluents issus du process industriel pour adopter un stockage en surface, compte tenu du risque de débordement relatif à la cuve enterrée (mise en œuvre d'ici 2020).

Emissions sonores

Le niveau des émissions acoustiques dégagées par chaque centre d'impression vers l'extérieur est faible. Pour Sud Ouest, tous les bâtiments ont été traités contre le bruit dans leur conception même.

Le risque de troubles anormaux de voisinage est inexistant.

Les sites de Charente Libre et Pyrénées-Presses présentent peu de risques de troubles anormaux pour le voisinage, compte tenu de leur implantation en zones industrielles.

5 – Gestion des déchets

Une plaquette d'information du tri des déchets a été communiquée aux salariés de Sud Ouest. A Charente Libre, le tri sélectif est en place dans l'ensemble des zones de travail (bureaux, zones d'expédition).

Les déchets spéciaux de chaque centre d'impression sont collectés et traités en fonction de leur nature par des sous-traitants qualifiés et agréés. Ces opérations font l'objet d'un suivi par l'établissement de bordereaux et la tenue de registres.

Ces sous-traitants procèdent également au pompage et au traitement des effluents liquides de la cuve recevant les eaux industrielles usagées du centre d'impression de Sud Ouest.

Le volume des huiles usagées n'est plus significatif compte tenu de la réduction d'activité du garage (site de Brazza).

6 – Recyclage – économie circulaire

Les plaques offset sont confiées à des sociétés extérieures pour la récupération de métaux.

Les bois et palettes sont récupérés par un prestataire pour procéder à leur recyclage.

Les déchets de papier sont cédés à Bordeaux (Sud Ouest) à l'usine « Soprema » pour recyclage en ouate de cellulose. A Pau (Pyrénées-Presses) ainsi qu'à Angoulême (Charente Libre), ils sont récupérés par une entreprise de collecte et de recyclage de déchets (Paprec) pour être retransformés en papier.

Le partenariat de Sud Ouest avec « Soprema » pour le recyclage des déchets de papier

La société « Soprema » procède à l'enlèvement, via un prestataire de collecte, des déchets de papier (substantiels en raison de la nature de l'activité) en vue de leur valorisation. Entreprise spécialisée dans l'isolation et l'étanchéité des bâtiments, cette société produit de la ouate de cellulose.

En 2008, le partenariat signé entre Sud Ouest et la Soprema a déclenché la construction de l'usine « Soprema » de production de ouate de cellulose à Cestas, qui a démarré en 2009. Sud Ouest lui fournit une partie importante du papier qui constitue sa matière première.

En pratique, des bennes disposées à l'imprimerie recueillent les différents papiers, invendus, chutes de fabrication, la gâche ou le gâté, mais aussi le « beef » ou les macules, entames des bobines et les emballages en carton. Pendant le temps de réglage des rotatives, les premiers milliers d'exemplaires imprimés sont mis de côté jusqu'à obtenir la qualité de reprographie souhaitée. Ils entrent ainsi dans la catégorie des résidus d'imprimerie qui gagnent les bacs de récupération. A ces déchets de papier s'ajoutent les invendus de la veille.

Récupéré tous les jours, le papier est trié à l'usine avant d'être broyé et défibré. Passé de 2D en 3D, il devient aéré et volumineux. La ouate de cellulose enferme de l'air inerte et gagne ses propriétés isolantes. Le papier récupéré représente 90% de la matière première nécessaire à la fabrication de l'isolant. La ouate de cellulose présente les trois piliers du développement durable : elle est bio-sourcée puisqu'elle provient d'une matière première renouvelable ; elle est éco-sourcée parce que l'on fabrique le produit à partir de papier journal issu du recyclage, et enfin elle demande une énergie « procédé » faible puisque le process industriel à sec utilise peu d'énergie pour la fabrication. Accessoirement, le produit qui, par nature va permettre d'économiser de l'énergie est entièrement recyclable.

7 – Utilisation durable des ressources

L'eau

La consommation d'eau liée à l'activité d'impression est faible. Elle décroît constamment au sein des imprimeries de Sud Ouest, Charente Libre et Pyrénées-Presses en raison notamment de la baisse des volumes imprimés.

Elle augmente légèrement au siège social de Sud Ouest qui abrite plus d'activités tertiaires en 2018 par rapport à 2017.

L'énergie

En 2016, Sud Ouest a réalisé son premier audit énergétique. L'électricité est l'énergie majoritairement utilisée au sein de Sud Ouest.

Concernant Charente Libre et Pyrénées-Pressé, il est procédé au remplacement progressif des éclairages traditionnels par des LED dans les zones d'éclairages intensifs et à la mise en place progressive de capteurs de présence et de temporisation dans les zones de passage.

S'agissant des consommations de gaz, entre 2015 et 2016, sur le site de l'imprimerie de Sud Ouest, un récupérateur de chaleur a été installé permettant de collecter les calories générées par le fonctionnement des groupes froids (eux-mêmes dédiés à refroidir les rotatives), afin de les réinjecter dans le circuit et limiter l'utilisation des chaudières.

En 2017 et 2018, l'optimisation de l'utilisation du récupérateur s'est poursuivie.

Sud Ouest a initié plusieurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie :

- remplacement des compresseurs d'origine par des compresseurs à vitesse régulée,
- remplacement d'une partie des luminaires par des LED dans les zones où le temps d'allumage est quasi permanent (stock bobines, préparation bobines, hall rotatives, pupitres, dérouleurs, etc.).

Par ailleurs, courant 2018, la société Engie a amorcé sur la rive droite de la Garonne à Bordeaux le chantier du réseau de chaleur, alimenté par la géothermie.

Il s'agit d'un procédé qui consiste à puiser de l'eau chaude dans des nappes réchauffées par le noyau de la terre. Les calories sont ensuite converties par des échangeurs et des pompes à chaleur pour alimenter habitations, bureaux et équipements. La chaleur sera produite dans des installations technologiques qui seront installées rue du Commandant Cousteau (à 100 mètres de l'imprimerie) qui fonctionneront 24 heures sur 24 de manière industrielle.

Il devrait contribuer, à partir de 2020, à couvrir durablement les besoins énergétiques du site de l'imprimerie de Sud Ouest.

8 – Approvisionnement papier (risque principal)

Le papier

En France et en Europe, le bois provient de forêts gérées durablement, qui peuvent notamment être labellisées « PEFC ». La gestion durable des forêts vise notamment à préserver les fonctions environnementales des écosystèmes : c'est ainsi que l'on peut s'assurer que le bois est une ressource gérée de manière responsable, et que le papier est un matériau renouvelable. Le recyclage fait partie de la bonne gestion des ressources : réutiliser la fibre plusieurs fois contribue à prolonger sa durée de vie. C'est un exemple d'économie circulaire.

Les produits certifiés garantissent aux clients et aux consommateurs que les matières premières utilisées proviennent effectivement de forêts gérées durablement.

Objectif de traçabilité des journaux et certification PEFC

Le papier sur lequel s'impriment les quotidiens de Sud Ouest, de Charente Libre et de Pyrénées-Presse provient de différentes sources. Il est essentiellement acheté par le biais d'une centrale d'achat nationale (Gramméo) qui s'est fournie en 2018 principalement auprès de fournisseurs espagnols.

Le papier utilisé est au moins à 70 % recyclé (en moyenne pondérée).

Le Groupe Sud Ouest a été le premier groupe de presse quotidienne régionale en France à s'engager dans une démarche de certification PEFC pour la promotion de la gestion durable de la forêt, certification obtenue en novembre 2017 en ce qui concerne Sud Ouest, suivie par Pyrénées-Presse et La Charente Libre labellisés cette année (2018).

La chaîne de contrôle, qui couvre du fabricant au distributeur, est comparable à celle des normes ISO. Pour assurer la traçabilité des approvisionnements en papier certifiés PEFC jusqu'au produit fini, la chaîne de contrôle PEFC garantit le respect des exigences du système PEFC. Cette chaîne de contrôle est soumise à un audit annuel réalisé par un organisme certificateur agréé (« FCBA »).

Grâce à cette démarche de certification, le Groupe Sud Ouest appose la mention PEFC sur ses journaux. Ainsi peut-on retrouver dans les ours des journaux les principales mentions relatives aux aspects environnementaux : origine du papier, le taux de fibres recyclées, la certification utilisée ainsi qu'un indicateur environnemental (voir infra).

Par ailleurs, conformément à la loi sur la transition énergétique interdisant depuis le 1er janvier 2017 les films plastiques pour la distribution de la presse et des magazines, un nouveau film de routage biodégradable a été mis en place pour permettre le conditionnement des journaux de l'ensemble des journaux du Groupe Sud Ouest, pour les abonnés. A cet égard, un test est en cours en partenariat avec « La Poste » qui viserait à supprimer l'utilisation de films et à imprimer l'adresse du destinataire sur le journal.

Eco-contribution

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les publications de presse sont assujetties à l'éco-contribution. Il s'agit d'une contribution versée à un éco-organisme agréé (« CITEO ») pour gérer la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets papiers. La contribution collectée est reversée aux collectivités locales en charge de l'élimination et du recyclage des déchets. Elle prend la forme d'une prestation financière ou de prestations en nature sous la forme par exemple d'insertion d'encarts publicitaires dans les publications.

Les entreprises du Groupe Sud Ouest déclarent avant le 28 février de chaque année le tonnage de papier produit et distribué au cours de l'année précédente auprès de l'organisme agréé (CITEO).

Les sociétés du Groupe Sud-Ouest privilégient la contribution en nature et respectent en 2018 les 4 critères réglementaires pour la contribution en nature (critères liés à l'éco-conception du produit) :

- Critère « fibre » : composition exclusive de fibres recyclées ou issues de forêts durablement gérées.
- Critère « recyclabilité » : la publication ne doit pas contenir plus d'un élément perturbateur de - recyclage. Les éléments perturbateurs sont définis chaque année par le barème d'éco-modulation de « Citeo ».
- Critère « distance » : la distance cumulée papetier-imprimeur-centre principal de diffusion doit être inférieure à 1.500 kilomètres.
- Critère « d'affichage » : 4 éléments doivent être mentionnés dans l' « ours » de la publication (origine du papier, taux de fibres recyclées, certification des fibres utilisées, affichage des caractéristiques environnementales sous la forme d'un indicateur environnemental).

 <p>« Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres » Président-directeur général : Olivier Gerclarm. Directeur général délégué, directeur de la publication : Patrick Verries. Directeur des opérations et de la rédaction : Christophe Galichon.</p>	<p>Directeur éditorial : Yves Harlé. Rédacteur en chef : Jean Pierre Dorian. N° de commission paritaire: 0420 C 66477 Saméd 1^{er} décembre 2018, N° 23 078. Tirage du vendredi 30 novembre 2018 : 283 179 exemplaires. Imprimé par SAPESD 40, quai de Brazza, 33000 Bordeaux</p>	<p>Diffusion totale payée 2018 : 252 732 exemplaires. Service clients abonnés : tél. 05 57 29 09 33. Prix de référence de l'abonnement (formule mensuelle 30 jours dont 5 week-ends) : 38,56 € TTC dont TVA à 21 %</p>	<p>SUD-OUEST PUBLICITÉ 23, quai des Queyries, CS 20001, 33094 Bordeaux Cedex. www.sudouest-publicite.com E-mail : sudouest-publicite@sudouest.fr</p>	<p>SA DE PRESSE ET D'ÉDITION DU SUD-OUEST Société anonyme à conseil d'administration au capital de 268 400 euros. Siège social : 23, quai des Queyries, CS 20001 33094 Bordeaux Cedex. Tél. 05 35 31 31 31</p>	<p>1944-1968 : Jacques Lemoine, fondateur. 1968-2001 : Jean-François Lemoine 2001-2018 : Olivier Gerclarm, président d'honneur</p> <p>Origine du papier : Espagne. Taux de fibres recyclées : 85 % (Co-journalist imprimé sur du papier certifié PEFC 70 % - FCB417-01690. Émissions de GES : 135,8 CO₂ eq par exemplaire (normées 2017)</p>
	<p>Le numéro de « Sud Ouest » du samedi 1^{er} décembre 2018 comporte 4 mises sous film ou encarts avec « SO Mag », sur certaines des zones : Gironde : Boulanger, Institut Cécopâtre - Landes : Grain de Soleil (2 blisters) Pyrénées-Atlantiques : Grain de Soleil (2 blisters)</p>				

En novembre 2018, un supplément spécial de 8 pages dédié à la communication sur le recyclage du papier et le tri des déchets a été publié en partenariat avec CITEO dans les journaux du Groupe Sud Ouest.

83 pages de publicité ont également été publiées en 2018 dans les journaux du Groupe Sud Ouest pour assurer la communication de CITEO, acteur du tri et du recyclage des déchets.

⇒ Indicateur clé de performance : maintien de la certification PEFC obtenue sur l'ensemble des sites d'impression

9 – Changement climatique

Un groupe projet au sein de Sud Ouest s'est formé en 2018 afin de partager questionnements, solutions et bonnes pratiques sur le thème de l'éco-responsabilité. Fin 2018, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (« Ademe ») s'est engagée aux côtés de Sud Ouest pour accompagner ce projet.

Promouvoir et accompagner le développement durable est l'une des actions que Sud Ouest veut mettre en œuvre à travers ses produits média, dans le journal, sur Internet. Cette initiative témoigne ainsi de la volonté d'éprouver d'abord au sein de l'entreprise la faisabilité et la pertinence des messages portés par les médias du groupe, tout en participant à l'effort collectif de la société sur un certain nombre de sujets : plan de mobilité, compostage des déchets etc. dans le double objectif d'intégrer les principes du développement durable dans la gestion d'entreprise et de mettre en lumière l'expérience d'acteur du Groupe Sud Ouest dans les problématiques environnementales dont ses médias traitent. L'écosystème Sud Ouest est un outil intéressant pour progresser. L'idée finale étant de tendre vers un journal le plus « éco-conçu » possible.

Conscient de la nécessité de participer à l'effort collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif du Groupe Sud Ouest de réduction des émissions de gaz à effet de serre est atteint en 2018. La baisse annuelle de la diffusion des journaux, qui engendre une diminution des volumes imprimés, y contribue.

Il est mesuré par le biais de plusieurs outils :

- Des Bilans d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (« BEGES ») sont réalisés régulièrement au sein de Sud Ouest (2014 et 2017) dans le cadre des dispositions applicables. L'achat de papier constitue le poste principal d'émissions de gaz à effet de serre.
- Le choix du Groupe Sud Ouest s'est porté en 2017 pour les journaux du groupe sur **l'indicateur environnemental des émissions de gaz à effet de serre**.

Cet indicateur est calculé par le biais d'un outil de quantification dénommé « Climatecalc », mis au point à l'issue des travaux associant 8 fédérations européennes de l'imprimerie.

« Climatecalc » est un calculateur européen qui permet d'estimer les émissions de gaz à effet de serre des sites de production (approche site) mais aussi celle d'un imprimé spécifique (approche produit).

L'ensemble des centres d'impression du Groupe Sud Ouest est labellisé par Climatecalc depuis 2017 :

<https://fr.climatecalc.eu/1154.aspx>

Certificat	Entreprise	Adresse
CC-000075/FR	CHARENTE LIBRE	ZI n°3 boulevard Marechal Juin 16340 20, 16340 L'Isle d'Espagnac, France
CC-000076/FR	SUD OUEST	40, quai de Brazza, 33094 BORDEAUX, France
CC-000078/FR	PYRENEES PRESSE SA	6, Rue Despourrins, 64000 PAU, France

L'empreinte Carbone d'un imprimé est évaluée en fonction de la nature du support, de son origine et de ses conditions de transport. La qualité du résultat obtenu est garantie par le contrôle de l'outil réalisé, jugé conforme à la norme ISO14064. Les entreprises utilisatrices sont contrôlées annuellement.

Indicateur environnemental des journaux et hebdomadaires du Groupe Sud Ouest

Empreinte carbone par exemplaire (g CO2 eq)		
Titres/Publications	2017 (Données 2016)	2018 (Données 2017)
Sud Ouest	155	135
Dépêche du Bassin	102	110
Le Résistant	151	120
La Charente Libre	190	156
La République des Pyrénées	155	140
L'Eclair	155	140
Haute Gironde	95	90
Dordogne Libre	120	92

D – DROITS HUMAINS – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (risque principal)

Depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPO) a été confiée au sein du Groupe Sud Ouest à un Comité DPO composé de 3 personnes alliant les compétences informatiques, données et juridiques.

Les mandataires sociaux et directeurs opérationnels du Groupe ont été informés de la désignation du Comité DPO en rappelant sa triple compétence applicable dans l'ensemble des sociétés du Groupe Sud Ouest : informer, conseiller et contrôler pour assurer la protection des données personnelles recueillies par les entreprises du groupe, tout au long de leur cycle de vie.

L'action se porte notamment sur la mise en conformité des sites du Groupe, l'ajustement des mentions d'information, la constitution de registre des traitements, la gestion des droits des titulaires de données prévus par le RGPD, la mise en place d'avenants contractuels avec les fournisseurs et sous-traitants...

⇒ *Indicateur clé de performance* : au sein de chaque service ou périmètre d'activité du groupe, le relais de la conformité est assuré par des référents RGPD, pour lesquels un guide a été établi.

E – CORRUPTION / ETHIQUE (risque principal)

Depuis le mois de juin 2017, des mesures ont été mises en œuvre au sein du Groupe en application de l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin II ».

Un code de conduite, élaboré au niveau de la société-mère GSO S.A., a été décliné dans chaque société du Groupe et diffusé en 2017 à l'ensemble des salariés du Groupe.

Un dispositif d'alerte interne et de protection des lanceurs d'alerte a été mis en place en janvier 2018 dans chaque société du Groupe. Un document intitulé « Dispositif d'orientation et de protection des lanceurs d'alerte » a été établi à cet effet et communiqué à l'ensemble des salariés du Groupe.

Un dispositif global d'évaluation des tiers a en outre été mis en place pour les différentes sociétés du Groupe sous le contrôle de la direction financière. Il a fait l'objet d'une procédure écrite, communiquée aux Commissaires aux comptes.

D'une manière générale, la direction financière est particulièrement attentive dans ses contrôles au risque de dissimulation de faits de corruption dans les comptes sociaux des différentes sociétés.

Le conseil de surveillance de GSO S.A. a examiné le 28 septembre 2018 le processus d'évaluation interne des mesures ainsi mises en œuvre au sein du Groupe. A ce jour, aucun manquement grave aux dispositions du code de conduite n'a été relevé.

⇒ Indicateur clé de performance : un programme de formation s'adressant aux cadres et aux personnels les plus exposés à des risques de corruption est mis en place en 2019.

III – LES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET LES MESURES PRISES AU SEIN DU GROUPE

Les principaux risques extra-financiers liés à l'activité du Groupe Sud Ouest et les politiques mises en œuvre sont recensés dans le tableau ci-après.

DPEF - risques extra-financiers principaux

Catégories d'informations extra-financières auxquelles un risque principal est associé	Définition du caractère principal du risque	Politiques, objectifs et diligences	Résultats et indicateurs de performance
SOCIAL / SOCIÉTAL			
Qualité du dialogue social	Risque de conflit social (grèves, ...)	Volonté d'avoir un dialogue social approfondi	Signatures accords collectifs + nombre réunions
Développement des compétences	Risque d'inadéquation compétences/besoins	Mise en place de plans de formation	Nombre d'heures de formation Taux d'accès à la formation Taux de dépenses / masse salariale
Égalité de traitement / non-discrimination	Altération du climat social + risque sur l'image de marque	Formation du management + dialogue social	Signatures accords collectifs Index égalité professionnelle fin 2019
Santé et sécurité au travail	Risque lié à la sécurité des personnes	Mise en place de mesures préventives	Procédure alerte interne mise en place en 2018
Excellence industrielle	Risque sur la valeur des marques	Se positionner comme un acteur innovant	Taux de fréquence / Taux de gravité Sélectionné pour le projet de la Région "Usine du futur"
Traitement de l'information	Risque lié à la publication d'une fausse information	Rôle du médiateur, actionnariat des sociétés de Journalistes	Chartes déontologiques
ENVIRONNEMENT			
Classement ICPE du site d'impression Sud Ouest	Risque de non-conformité réglementaire	Suivi du niveau de conformité en fonction de l'évolution des activités Projet de suppression d'une cuve enterrée	Absence de réserve du cabinet qui interviendra sur une vérification ICPE Certificat d'enlèvement d'une cuve enterrée à venir
Zone inondable	Risque lié à la crue centennale de la Garonne	Intégration des mesures préventives	Evaluation externe statuant sur une réduction du risque (Bordeaux Métropole)
Approvisionnement papier	Risque de dégradation de l'environnement lié à l'utilisation de papier qui ne serait pas issu de forêts durablement gérées	Traçabilité du papier Utilisation de papier PEFC : maintien et poursuite de la certification PEFC pour l'ensemble des sites	4 critères de la contribution en nature (éco-contribution) remplis pour l'ensemble des journaux du Groupe Maintien de la certification PEFC obtenue sur l'ensemble des sites d'impression
DROITS HUMAINS			
Protection des données personnelles	Risque lié non-respect RGPD – amendes	Adaptation des outils informatiques + logiciels	Nomination d'un Comité DPO Guide transmis à tous les référents RGPD du Groupe
	Risque de perte de confiance des clients	Cloisonnement de systèmes informatiques en vue de lutter contre le cyber-risque	Suivi par Comité DPO si nécessaire avec la CNIL
CORRUPTION / ETHIQUE			
Corruption	Risque lié au non-respect loi Sapin II (amende) - Risque lié à la perte d'image et de confiance	Mise en place des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) Code de conduite, dispositif alerte interne Contrôle effectué au niveau du conseil de surveillance	Code de conduite communiqué aux salariés Managers formés aux risques